STRATÉGIE

ORGANISME LUXEMBOURGEOIS DE LA CONFIANCE NUMÉRIQUE

2025-2030

ILNAS

Abréviations

ILNAS : Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services
OLCN : Organisme luxembourgeois de la confiance numérique

Stratégie

Ce document présente la stratégie nationale de l'Organisme luxembourgeois de la confiance numérique (OLCN) pour la période 2025-2030.

Cette stratégie vise à parfaire l'efficacité des missions de supervision dans le domaine de la confiance numérique, en améliorant les niveaux de sécurité et de qualité dans ce secteur. Elle s'articule, pour ce faire, autour de trois axes principaux :

- Consolidation : Renforcement des compétences techniques ;
- Extension : Participation au développement de la confiance numérique ;
- Fondation : Transfert des connaissances vers le marché national.

La stratégie est conçue pour être flexible et adaptable, permettant ainsi des ajustements ponctuels afin de répondre aux nouveaux défis et opportunités.

1. Axe 1 : Consolidation : Renforcement des compétences techniques

L'OLCN adoptera une approche proactive pour consolider son champ de compétence, en mettant l'accent sur les nouvelles technologies, les normes de confiance numérique et les cadres juridiques européens. Cette démarche vise à optimiser l'exécution de ses missions actuelles et futures.

Pour ce faire, l'OLCN s’appuiera sur des organismes spécialisés et des experts pour renforcer ses mécanismes de surveillance et de contrôle.

De plus, l’OLCN continuera à développer des processus internes robustes pour évaluer régulièrement l'efficacité de ses activités de supervision et de certification. Grâce à des audits internes, des audits de certification et des revues par les pairs, il identifiera les domaines d'amélioration et mettra en œuvre des actions correctives, garantissant ainsi une amélioration continue et une excellence opérationnelle. La définition d’indicateurs de performance aidera à mesurer l'efficacité des actions mises en place.

Enfin, l'OLCN soutiendra activement les départements de l'ILNAS en matière de confiance numérique, notamment en lien avec les technologies émergentes. Ce support renforcera les compétences internes, permettant ainsi de mieux répondre aux missions légales actuelles et futures de l'ILNAS, notamment dans les domaines de la surveillance du marché et de l’accréditation.

2. Axe 2 : Extension : Participation au développement de la confiance numérique

L'OLCN visera également à établir des partenariats avec des organismes nationaux tels que le HCPN[1], l'ILR[2], la CSSF[3], et la CNPD[4], afin de coordonner la réponse aux incidents et la supervision des prestataires de services de confiance ainsi que des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation.

L'OLCN renforcera les échanges avec les autres organes de contrôle eIDAS[5], l'ENISA[6] et d'autres agences européennes pertinentes afin de partager des informations sur les menaces émergentes, les meilleures pratiques en cybersécurité, ainsi que pour harmoniser ces dernières et garantir l'interopérabilité des certifications de cybersécurité.

Une cellule interne de veille stratégique sera instaurée pour surveiller les évolutions législatives, technologiques et les menaces dans le domaine de la confiance numérique. Cette cellule analysera les tendances émergentes, telles que l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, la blockchain et les architectures de confiance zéro, afin d'anticiper les défis futurs et de s'adapter aux cadres de certification en conséquence. Elle aura également pour mission de fournir des recommandations proactives au ministère de l'Economie pour renforcer la sécurité et la fiabilité des systèmes numériques.

Les agents de l'OLCN participeront activement à divers comités techniques des organismes européens et internationaux de normalisation liés à la confiance numérique. Leur objectif sera de contribuer à l'élaboration et à la mise à jour de normes, en tenant compte des avancées technologiques et des meilleures pratiques en matière de sécurité numérique.

3. Axe 3 : Fondation : Transfert des connaissances vers le marché national

L'OLCN mènera des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des entreprises, des institutions publiques et du grand public, mettant en avant l'importance de la confiance numérique, des services de dématérialisation et de conservation, ainsi que les enjeux de la certification en cybersécurité.

Des guides techniques détaillés et des livres blancs seront publiés pour fournir des informations sur les normes liées à la cybersécurité et les processus de surveillance et de certification. Un portail[7] centralisé regroupera ces ressources et fournira un accès simplifié aux informations essentielles.

L'OLCN collaborera avec des universités et des centres de recherche pour soutenir le développement de programmes éducatifs en matière de confiance numérique. Des programmes de formation et des projets de recherche appliquée seront supportés pour former la prochaine génération de professionnels impliqués dans ce domaine au Luxembourg.

---

[1] Haut-Commissariat à la Protection Nationale
[2] Institut Luxembourgeois de Régulation
[3] Commission de Surveillance du Secteur Financier
[4] Commission Nationale pour la Protection des Données
[5] Regulation (EU) No 910/2014 of the European Parliament and of the Council of 23 July 2014 on electronic identification and trust services for electronic transactions in the internal market and repealing Directive 1999/93/EC
[6] Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité
[7] https://portail-qualite.public.lu/fr.html

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation,
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services
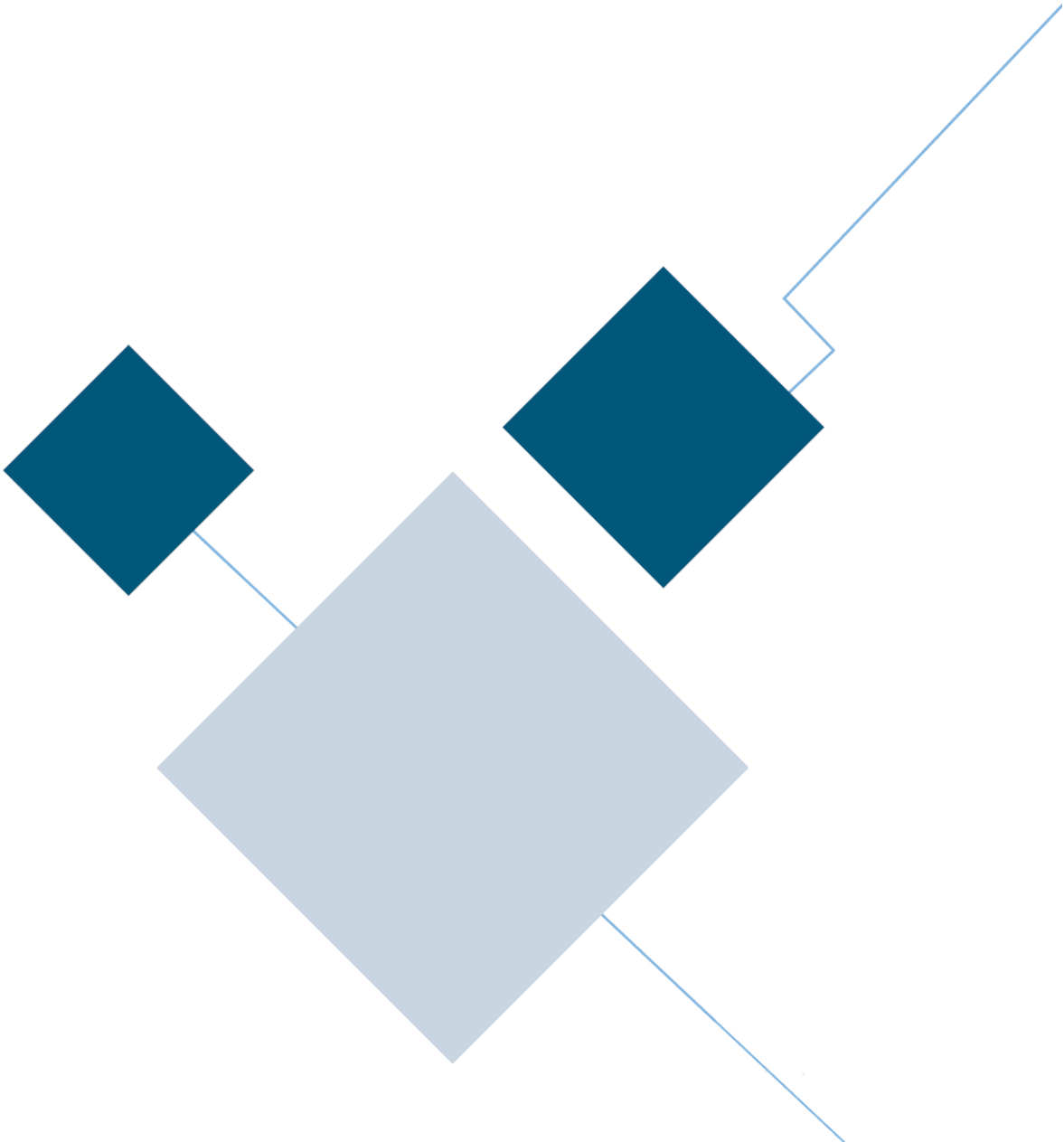
Organisme luxembourgeois de la confiance numérique
Southlane Tower I 1, avenue du Swing L-4367 Belvaux
Tél. : (+352) 24 77 43 - 50
Fax : (+352) 24 79 43 - 50
Email : normalisation@ilnas.etat.lu
www.portail-qualite.public.lu